



Changer pour notre santé.

Collègues, camarades,

Les élections professionnelles approchent. Au niveau national, les différents syndicats de notre administration exposent leurs revendications pour les 4 années à venir.

Le bureau local de la CGT Pénitencieraire n'accepte pas que nos droits en matière de repos et de santé puissent être bafoués et c'est pour cela que l'on vous présente une des futures revendications qui sera débattue en CSA dès que vous nous en donnerez la force par vos votes en fin d'année.

Depuis la généralisation du 12 heures sur l'établissement, la fatigue est devenue le lot quotidien de nombreux d'entre nous. Nos plannings reposent sur une surcharge de travail intolérable : nos obligations réglementaires hebdomadaires du temps de travail sont atteintes en trois journées. Le volume horaire actuel généré par le prévisionnel engendre une charge importante de travail supplémentaire sur l'année (prêt de 20 HS gracieusement imposées par mois), accentuée par les rappels fréquents qui s'ajoutent pour nombre d'entre vous, souvent en dehors de tout consentement.

Le cycle actuel nous impose 5 jours de 12h15 en « grande » semaine soit plus de 60 heures et 2 jours en « petite » semaine soit 24h30, ce qui fragilise votre santé sur le moyen et long terme. Un aménagement physiologiquement plus viable s'impose pour l'établissement afin de protéger au mieux la santé des agents mais aussi pour se mettre en conformité avec la norme de l'Union Européenne CE2003.

Pour **le bureau local de la CGT Pénitencieraire** La grande semaine doit être ramenée à 4 jours de 12h15 et la petite semaine fixée à 3 jours de 12h15 afin de permettre une meilleure récupération physique.

Les heures générées par ces plannings doivent être suivies avec rigueur (25 heures HS par mois dans la limite de 48 heures par semaine (HS incluses), sauf nécessités de service établies et tracées) et leur modalité d'usage laissée au plus près du libre choix de l'agent.

Charge à l'administration de motiver par écrit les refus de demandes de récupération d'un agent lorsque les nécessités de service l'exigent, dans le respect du 'dialogue social' et de la législation en vigueur (Indemnités Horaires Travaux Supplémentaires).

Le bureau local de la CGT Pénitencieraire restera mobilisé pour que vos droits en matière de repos, de santé et de sécurité soient respectés. Nous vous accompagnerons pour signaler toute difficulté sur les registres dédiés afin d'obtenir des réponses concrètes de l'administration.